



Comité
Départemental
Cycliste



COMITE DEPARTEMENTAL CYCLISTE DU CANTAL



Concessionnaire
SARL Araud
Aurillac

12^{ème} TOUR DU CANTAL

CADETS 2013



EN 4 ETAPES



YDES



1^{ère} ETAPE : **ROANNES-ST-MARY / LABESSERETTE**

31 MARS 2013



2^{ème} ETAPE : **SAINT-FLOUR / NEUVEGLISE**

12 MAI 2013

3^{ème} ETAPE : **RIOM-ES-MONTAGNES / YDES**

23 JUILLET 2013 (Epreuve de pass'cyclisme en prologue à l'arrivée)



4^{ème} ETAPE : **LE VAULMIER / SALERS**

07 JUILLET 2013



LES HUIT CLUBS CANTALIEN

1^{ère} étape : ROANNES-SAINT-MARY / LABESSERETTE

Engagements

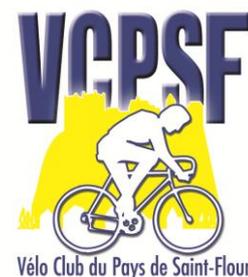
Mr Michel LOURS
Lot Communal 15220 ROANNES ST MARY
Tél. 04.71.62.86.19 ou 06.74.82.94.43
Mail – lours.michel@neuf.fr



2^{ème} ETAPE : SAINT-FLOUR / NEUVEGLISE

Engagements

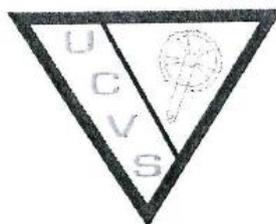
Mr André PEZET
19 rue Jules Védrières 15100 SAINT-FLOUR
Tél. 04.71.60.38.82 ou 06.86.47.14.86
Mail – aacm.pezet@wanadoo.fr



3^{ème} ETAPE : RIOM-ES-MONTAGNES / YDES

Engagements

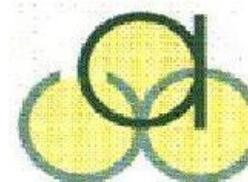
Mr Michel GROUGON
Rue du 8 mai 1945 15400 RIOM-ES-MONTAGNES
Tél. 04.77.78.15.24 ou 06.78.73.91.97
Mail – michel-grougon@wanadoo.fr



4^{ème} ETAPE : LE VAULMIER / SALERS

Engagements

Mr Christophe BREANT
Le Bourg 15200 SOURNIAC
Tél. 04.71.68.29.19 ou 06.72.70.60.56
Mail – christophebreant@neuf.fr



PALMARES DU TOUR DU CANTAL

2002	1 – David NASROUN 2 – Christophe LABORIE 3 – André LAMBLLOT	SCO DIJON A.C.V AURILLAC MARTERS – NOLAY
2003	1 – Guillaume PERROT 2 – Mathieu BEAL 3 – Eric MAS	E.C. ST ETIENNE LOIRE E.C. ST ETIENNE LOIRE E.C. CLERMONT-FD
2004	1 – Pierre AURAMBOURT 2 – Sylvain DECHEREUX 3 – Arnaud CHARCOSSET	A.C.CUSSET V.C.THOURS COURS LA VILLE CYCLISTE
2005	1 – Rémi LARONZE 2 – Frédéric LAGACHE 3 – Sylvain PEYRONNET	U.C. CONDAT V.C.COURNON V.C SANSAC – ARPAJON
2006	1 – Pierre BONNET 2 – Aymeric MORELS 3 – Nicolas GALLON	A.C.V AURILLAC V.C RODEZ A.C.CUSSET
2007	1 – Maxime VEYRINES 2 – Anthony BISCEGLIA 3 – Nicolas GENE BRIER	A.C.V AURILLAC C.D SAÔNE ET LOIRE A.S.P.T.T VICHY
2008	1 – Pierre-Henry LECUISINIER 2 – Florian DURQUE 3 – Alexis DULIN	V.S GERZAT TEAM 71 E.C. MONTMARAULT M
2009	1 – Romain BARROSO 2 – Pierre-Henry LECUISINIER 3 – Yvan CALLAOU	V.S NIVERNAIS/MORVAN V.S GERZAT V.C RIOM
2010	1 – Pierre André ANIZAN 2 – Jérémy LACHANELLE 3 – Vincent CLERJON	C.V.A.C. VIENNE C.C. ST MARTINOIS E.C. ST ETIENNE LOIRE
2011	1 – Quentin DRIOT 2 – Valentin DEVERCHERE 3 – Baptiste BOUCHET	A.S.O ST-GALMIER Pôle Cyclisme ST-ETIENNE A.S.O ST-GALMIER
2012	1 – Jérémy DEFAYE 2 – Raphaël DUBUC 3 – Guillaume NURDIN	V.C. ROCHEVILLOIS CREUSE OXYGENE V.C RIOM

REGLEMENT GENERAL

Article 1 : Cette douzième édition du « Tour du Cantal Cadets » constitue un évènement sportif important pour notre département.

Le Comité Départemental Cycliste du Cantal, avec l'appui des huit clubs cantaliens pour l'organisation, fera disputer la douzième édition sur quatre épreuves en ligne avec la participation du Conseil Général du Cantal, du Conseil Régional d'Auvergne, Toyota – Garage Arnaud –, le Crédit Agricole, Groupama, les Cycles Madrignac, la Jeunesse et les Sports, Communauté de Communes du Pays de Montsalvy, du Pays de Pierrefort, du Pays de Salers, du Pays de Saint-Flour, Entre Cère et Rance en Châtaigneraie, les communes de Ydes et Riom-ès-Montagnes, Roannes-Saint-Mary, Labesserette, Saint-Flour, Neuvéglise, Salers et Le Vaulmier.

Article 2 : Cette épreuve à étapes est ouverte à tous les cadets âgés de 15 et 16 ans dans l'année. Les engagements peuvent se faire à titre :

- Individuel
- Par équipe de club
- Sélection départementale
- Sélection régionale

Pour les équipes, il sera accepté un maximum de 10 coureurs.

Article 3 : Disputée en 4 étapes, cette épreuve comprendra :

- Un classement étapes (10 prix)
- Un classement du Meilleur Grimpeur (Maillot Blanc parrainé par le Garage TOYOTA Arnaud).
- Un classement du Meilleur Sprinteur (Maillot Rouge parrainé par le Crédit Agricole, les Communes de Ydes et de Riom-ès-Montagnes).
- Un classement du Meilleur Cadet 1^{ère} année (Maillot Bleu parrainé par la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy).
- Un classement du Meilleur Cantalien (Maillot Jaune parrainé par les Cycles Madrignac)
- Un classement du Plus Combatif (Maillot Vert parrainé par la Communauté de Communes du Pays de Pierrefort).
- Un classement par équipes (casquettes parrainées par Groupama)
- Un classement général après chaque étape (Maillot Rose parrainé par la Communauté de Communes du Pays de Salers).
- Un classement final individuel après les 4 étapes (10 prix + 3 trophées).
- Un classement final par équipes après les 4 étapes (1 trophée).

- **A l'issue de chaque étape, un classement sera établi par addition de POINTS**, selon le barème suivant (20 premiers) :

Etape : 75-60-50-45-40-35-32-29-26-23-20-17-13-10-7-5-4-3-2-1

(En cas d'ex-aequo la place à l'arrivée comptera pour le classement).

Tout coureur qui prendra le départ d'une épreuve se verra attribuer un **bonus de 10 points**.

Tout coureur qui participera aux 4 étapes se verra attribuer un **bonus de 25 points**.

Un classement général sera effectué à la fin des 4 étapes, prix sur 10 coureurs avec addition de points **ETAPES + BONUS**. Le Comité Départemental Cycliste du Cantal reversera les sommes dues, après la finale, aux coureurs concernés

- **A chaque étape, un classement général du Meilleur Grimpeur sera établi par addition de POINTS. L'attribution des points est la suivante :**

GPM : 5-3-2-1 points

Pour la 1^{ère} étape, en cas d'ex-aequo la place à l'arrivée comptera pour le classement.

Pour les autres étapes, en cas d'égalité au Classement Général du Meilleur Grimpeur, les concurrents seront départagés par le nombre de 1^{ère} place, puis leur nombre de 2^{ème} place et ainsi de suite jusqu'à la 4^{ème} place.

- **A l'issue de chaque étape, un classement général du Meilleur Sprinteur sera établi par addition de POINTS. L'attribution des points est la suivante :**

SPRINTS : 5-3-2-1 points

Pour la 1^{ère} étape, en cas d'ex-aequo la place à l'arrivée comptera pour le classement.

Pour les autres étapes, en cas d'égalité au Classement Général du Meilleur Sprinteur, les concurrents seront départagés par le nombre de 1^{ère} place, puis leur nombre de 2^{ème} place et ainsi de suite jusqu'à la 4^{ème} place.

- **A l'issue de chaque étape, un classement par équipes sera établi par l'addition des points obtenus par les 3 premiers coureurs classés de chaque équipe à la place réelle. L'équipe ayant totalisé le plus petit nombre de points prendra la première place et ainsi de suite en fonction du nombre croissant des points obtenus. Dans le cas où deux équipes totaliseraient le même nombre de points, le meilleur classement du premier coureur de l'équipe sera prépondérant. Seules seront classées les équipes terminant l'épreuve avec un minimum de 3 coureurs. Le classement par équipes à l'issue de chaque épreuve donnera lieu à l'attribution de points selon le barème suivant :**

Etape : 30-25-21-19-16-15-14-13-12-11-10.

En cas d'ex-aequo au classement général final, sera déclarée vainqueur l'équipe qui totalisera le plus de premières places.

Article 4 : Le Comité départemental Cycliste du Cantal et les Clubs organisateurs se déchargent de toute responsabilité d'accident causé par les Directeurs Sportifs ou par leurs voitures, ainsi que les éventuels accidents ou incidents causés par d'autres véhicules (suiveurs, journalistes, etc...)

Article 5 : Les vainqueurs des différents classements devront se présenter au podium après l'arrivée pour l'attribution des récompenses.

Article 6 : Les permanences et les remises des dossards seront assurées de 13h30 à 14h30, le jour de l'épreuve :

- 1^{ère} étape : Salle Polyvalente à Roannes-Saint-Mary
- 2^{ème} étape : Au podium à Saint-Flour
- 3^{ème} étape : Mairie à Riom-ès-Montagnes
- 4^{ème} étape : Mairie du Vaulmier

Article 7 : Pour le dépannage, le Comité Départemental Cycliste met à disposition une voiture neutre. Chaque équipe comptant 4 coureurs et plus aura le droit d'avoir une voiture de dépannage. Son numéro sera tiré au sort lors de la réunion des directeurs sportifs à 14 heures, pour la première étape. Pour les trois autres étapes, l'attribution des numéros des voitures suiveuses se fera sur le classement général par équipes.

Les accompagnateurs devront respecter obligatoirement le règlement fédéral : ils devront circuler impérativement sur la partie droite de la route en maintenant en permanence les feux de croisement allumés. Ils devront respecter le code de la route. Toutes les voitures suiveuses devront être équipées de postes de radio CB. Les suiveurs devront respecter les instructions du Directeur de Course. En aucun cas, ils ne pourront monter à hauteur des coureurs sans autorisation.

Article 8 : Ravitaillement. Il est formellement interdit de ravitailler en course, par voiture. Selon le kilométrage de l'épreuve, le ravitaillement pourra se faire à pied dans une zone délimitée par les organisateurs.

Exceptionnellement, les organisateurs et le Président du Jury se réservent le droit d'ouvrir le ravitaillement plus tôt dans le kilométrage des étapes.

Article 9 : Abandons. Tout coureur qui abandonne doit remettre obligatoirement les dossards au commissaire de la voiture balai.

Article 10 : les coureurs devront utiliser un vélo de route traditionnel avec un développement maximum fixé par la réglementation en vigueur (7.47m). Le pignon arrière de 14 dents est recommandé pour faciliter le dépannage. Les organisateurs se réservent le droit d'effectuer un contrôle de braquets au départ et à l'arrivée de chaque épreuve.

Article 11 : Les engagements par internet. Ils seront clos le **Jeudi** qui précède la course (voir clubs engagements)

Article 12 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité au sujet des accidents dont seraient victimes les coureurs, suiveurs et accompagnateurs.

Article 13 : Pour tout ce que ce règlement indique ou ne prévoit pas, il y a lieu de se reporter au règlement type de la Fédération Française de Cyclisme pour les courses par étapes.

Article 14 : La commission sportive du « Tour du Cantal cadets » est composée du Président du Comité Départemental, du Directeur de Course et des deux Présidents des clubs organisateurs de chaque épreuve.

Article 15 : Le fait pour un coureur ou un suiveur, de participer ou de suivre cette épreuve, implique qu'il a pris connaissance du présent règlement et qu'il l'accepte dans son intégralité.

Possibilité d'hébergement et restauration. Pour tous renseignements s'adresser aux établissements ci-dessous :

1^{ère} étape :

Restaurant CHARMES

Le Bourg, 15220 ROANNES-SAINT-MARY - Tél. 04.71.62.82.26

Hôtel, Restaurant FAU

Le Bourg, 15220 ROANNES-SAINT-MARY - Tél. 04.71.62.80.25 ou 06.37.65.89.98

Maisons Familiales Rurales

Le Bourg, 15220 MARCOLES - Tél. 04.71.46.97.68 - Mail : mfr.marcoles@mfr.asso.fr

2^{ème} étape :

Restaurant Bar LE MEDIEVAL

4, rue des Agials, 15100 SAINT-FLOUR - Tél. 04.71.60.30.86

Restaurant « CHEZ GENEVIEVE »

5, rue de Lacs, 15100 SAINT-FLOUR - Tél. 04.71.60.17.97

Mail : info@restaurant-saint-flour.com

LA MAISON DES PLANCHETTES

7, rue des Planchettes, 15100 SAINT-FLOUR - Tél. 04.71.60.10.08

Mail : info@maison-des-planchettes.com

DELTOUR HOTEL SAINT-FLOUR

Avenue de Clermont-Ferrand, 15100 SAINT-FLOUR - Tél. 04.71.60.55.55

Mail : saintflour@deltourhotel.com

Hôtel P'TIT DEJ

Allée de Neyrac. Zone commerciale de Montplain, 15100 SAINT-FLOUR - Tél. 04.71.60.68.50

3^{ème} étape :

Bar Brasserie LUTEA

12, place Charles de Gaulle, 15400 RIOM-ES-MONTAGNES - Tél. 04.71.78.01.05

Relais Arverne

5, place de l'Eglise, 15240 SAIGNES - Tél. 04.71.40.62.64

Hôtel LUTEA

Rue du Champ de Foire, 15400 RIOM-ES-MONTAGNES - Tél. 04.71.78.19.43

4^{ème} étape :

Hôtel Restaurant LE BAILLAGE

Rue Notre Dame, 15140 SALERS - Tél. 04.71.40.71.95

Hôtel Restaurant DES RAMPARTS

Rue du Barrouze, 15140 SALERS - Tél. 04.71.40.70.33

INTER-HOTEL. Hôtel, Restaurant Le Gerfaut

Route du Puy Mary, 15140 SALERS - Tél. 04.71.40.75.75

Restaurant LA MARTILLE

Rue Martille, 15140 SALERS - Tél. 04.71.40.77.05

1^{ère} étape

31 mars 2013

ROANNES-SAINT-MARY



LABESSERETTE

V.C. Sansac Arpajon

Mr Michel LOURS
Lot Communal 15220 ROANNES ST MARY
Tél. 04.71.62.86.19 ou 06.74.82.94.43
Mail – lours.michel@neuf.fr



V.C. Maursois

Mr Yves CANTOURNET
Le Bourg, 15220 MARCOLES
Tél. 04.71.46.99.99 ou 06.71.47.99.06
Mail – yves.cantournet@wanadoo.fr

DIMANCHE 31 MARS 2013

ROANNES-SAINT-MARY / LABESSERETTE

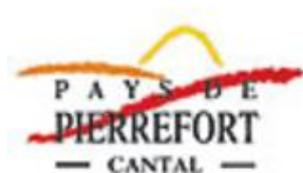
LOCALITES	ROUTES	KM PARTIEL	KM TOTAL	ALTITUDES	COURSE	H/M 34Km/h
Roannes St Mary Salle Polyvalente		0,000	0,000	587	Départ	15 h 00mn
L'Enseigne	D 617	6,700	6,700	723	GPM	15 h 12m 12
Le Pont Noir	D 617 / D 65	5,300	12,000	580		15 h 21m 57
Marcolès	D 68 / D 51	4,100	16,100	688	GPM	15 h 29m 20
Croisement	D 66 / D 81	6,300	22,400	692		15 h 40m 31
Calvinet	D 66 / D 25	1,600	24,000	568		15 h 43m 53
Cassaniouze	D 66 / D 25	6,000	30,000	580	PC	15 h 54m 11
Croisement La Trappe	D 19 / D 601	2,000	32,000	536		15 h 58m 03
Junhac	D 25	10,800	42,800	530	PC	16 h 17m 08
Le Canti Croisement	D 28 / D 41	2,200	45,000	584		16 h 21m 36
Sansac Veinazes	D 28	1,000	46,000	580		16 h 23m 53
Bramarie	D 51 / D 601	5,800	51,800	789	GPM	16 h 34m 16
Lacapelle Del Fraisse	D 601	4,200	56,000	805	PC	16 h 41m 57
Giratoire Lafeuillade D 601 / D 920	D 601	1,100	57,100	750		16 h 44m 31
Croisement	D 920 / D 28	4,000	61,100	594		16 h 56m 36
Labesserette	D 28	2,900	64,000	559	Arrivée	16 h 56m 47



2^{ème} étape

12 mai 2013

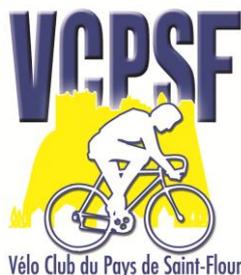
SAINT-FLOUR



NEUVEGLISE

A.C.V. Aurillacois

Mr André VALADOU
Boudieu, 15000 AURILLAC
Tél. 04.71.63.67.84
Mail – andrevaladou@gmail.com



V.C. Pays de St Flour

Mr André PEZET
19, Rue Jules Védrines,
15100 SAINT-FLOUR
Tél. 04.71.60.38.82
Mail – accm.pezet@wanadoo.fr

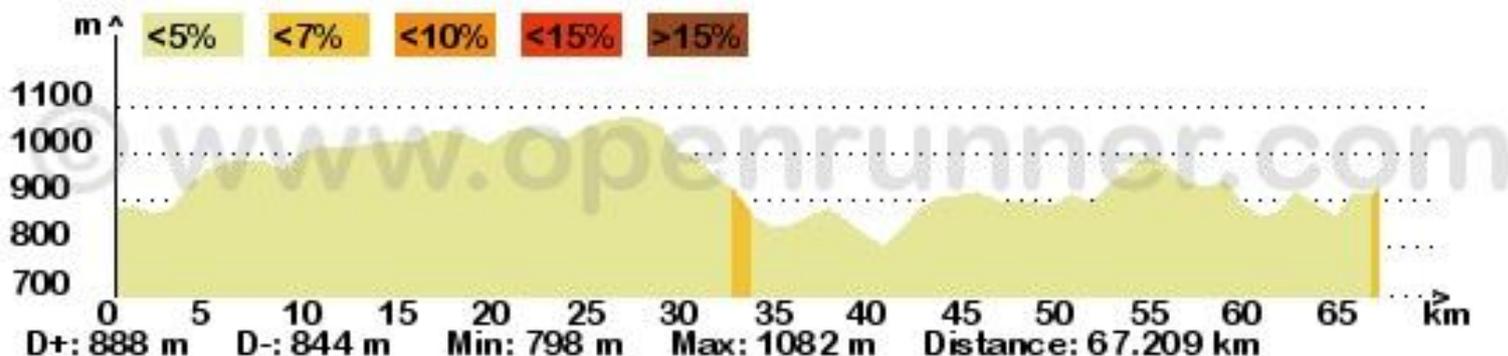
DIMANCHE 12 MAI 2013

SAINT-FLOUR NEUVEGLISE

LOCALITES	ROUTES	KM PARTIEL	KM TOTAL	ALTITUDES	COURSE	H/M 34Km/h
Saint-Flour (Allées Pompidou)	D. 721	0,000	0,000	873	Départ fictif	15 h 00mn
Saint-Flour (panneau)	D. 721	1,100	1,100	896	Départ réel	15 h 02m 34
Rond-point Volzac	D. 921	1,400	2,500	876		15 h 05m 21
Croisement D. 921 / D. 980	D. 890	0,900	3,400	911		15 h 07m 19
Le Croizet	D. 57	4,800	8,200	963		15 h 16m 06
Alleuzet	D. 57	3,600	11,800	1007		15 h 22m 41
Cussac	D. 57	4,600	16,400	1042	PC	15 h 30m 52
Aubac	D. 334	4,400	20,800	1047	GPM	15 h 38m 28
Croisement D. 34 / D. 334	D. 334	3,700	24,500	1045		15 h 45m 20
Gourdièges	D. 334	2,400	26,900	1075	PC	15 h 49m 43
Sainte Marie	D. 56	8,200	35,100	848		16 h 04m 30
	D. 56	2,300	37,400	888	GPM	16 h 08m 35
Oradour	D. 56	7,700	45,100	916		16 h 22m 33
Rocheburne	D. 990	5,800	50,900	898	PC	16 h 32m 56
Pont de Tagenac	D. 48	2,600	53,500	969		16 h 37m 14
	D. 48	1,500	55,000	985	GMP	16 h 40m 18
Neuvéglise	D. 48	1,200	56,200	939	PC	16 h 42m 29
Cordesse	D. 921	2,200	58,400	943		16 h 46m 17
Croisement D. 921 / VC Lher	VC	2	60,4	863		16 h 50m 09
Lavergne	VC	2,200	62,600	917		16 h 54m 37
Malefosse	VC	3,100	65,700	912		17 h 00m 24
Neuvéglise	D. 48	1,900	67,600	939	Arrivée	17 h 03m 59

SAINT-FLOUR

NEUVEGLISE



3^{ème} étape

23 juin 2013

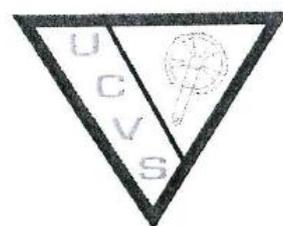
RIOM-ES-MONTAGNES



YDES

U.C.V.S

Mr Bernard ROBERT
Les Pilliers, 15240 SAUVAT
Tél. 04.71.40.68.08
Mail – bernardrobert0168@orange.fr



U.C.R.M

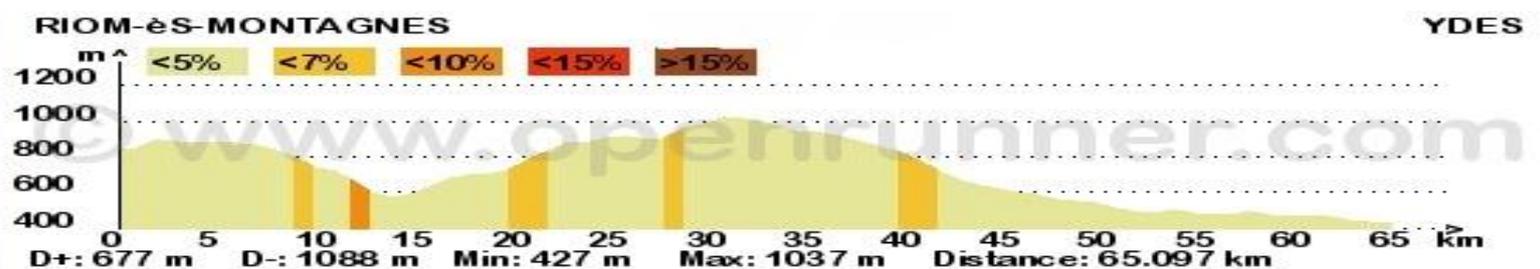
Mr Michel GROUGON
Rue du 8 mai 1945
15400 RIOM-ES-MONTAGNES
Tél. 04.71.78.15.24
Mail – michel-grougon@wanadoo.fr



DIMANCHE 23 JUIN 2013

RIOM-ES-MONTAGNES / YDES

LOCALITES	ROUTES	KM PARTIEL	KM TOTAL	ALTITUDES	COURSE	H/M 34Km/h
Riom-ès-Montagnes Place de la Mairie		0,000	0,000	587	Départ	15 h 00mn
Pons	D. 49	5,000	5,000	885		15 h 09m 22
St Etienne de Chomeil	D. 49	5,000	10,000	738	PC	15 h 19m 44
Neuvialle	D. 205	3,000	13,000	560		15 h 24m 13
Croisement D. 205 / D. 3	D. 205	0,500	13,500	560		15 h 25m 41
	D. 205	3,750	17,250	690	GPM	15 h 32m 52
Menet	D. 205	0,750	18,000	705		15 h 34m 24
Le Bredou	D. 36	4,500	22,500	882	GPM	15 h 42m 58
Croisement D. 36 / D. 678	D. 678	0,500	23,000	875		15 h 44m 26
Valette	D. 678	4,000	27,000	895		15 h 51m 31
Col de la Besseyre	D. 678	4,500	31,500	1042	GPM	16 h 00m
Trizac D. 678 / D. 30	D. 30	2,500	34,000	970		16 h 04m 41
Croisement D. 30 / D. 330	D. 330	2,000	36,000	940		16 h 08m 33
Auzers	D. 330	5,000	41,500	750	PC	16 h 17m 55
Croisement D. 330 / D. 22	D. 330	1,500	43,000	650		16 h 20m 59
Sauvat	D. 22	1,500	49,500	540		16 h 32m 06
Saignes	D. 236	4,810	54,500	485	PC	16 h 41m 28
Courtilles		2,370	56,870	472		16 h 45m 46
Vebret	D. 15	1,370	58,240	482		16 h 48m 27
Couchal						
Croisement D. 415 / D.15	D.15	0,450	58,690	476		16 h 49m 46
Croisement D.15 / D.22	D. 15	1,620	60,300	464		16 h 53m 11
Croisement D. 315 / D. 15	D.315	1,470	61,780	461		16 h 55m 07
Pont de Fleurac						
Croisement D. 315 / D. 22	D. 315	0,690	62,470	450		16 h 56m 28
Gare de Saignes						
Croisement D. 315 / D. 136	D. 136	0,770	63,240	448		16 h 58m 03
Ydes Bourg	D. 136	1,860	65,100	428	Arrivée	17 h 01m 31



4^{ème} étape

07 juillet 2013

LE VAULMIER

SALERS



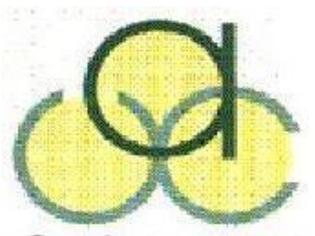
V.C de Mauriac

Mr Christophe BREANT
Le Bourg, 15200 SOURNIAC
Tél. 04.71.68.29.19
Mail – christophebreant@neuf.fr



U.C. Aurillacoise

Mr Jean-Claude VAURS
6, Rue Bridonneau,
15000 AURILLAC
Tél. 04.71.43.24.50
Mail – jean.vours@xwanadoo.fr



A.C.V. Aurillacois

Mr André VALADOU
Boudieu, 15000 AURILLAC
Tél. 04.71.63.67.84
Mail – andrevaladou@gmail.com



DIMANCHE 07 JUILLET 2013

LE VAULMIER / SALERS

LOCALITES	ROUTES	KM PARTIEL	KM TOTAL	ALTITUDES	COURSE	H/M 34Km/h
Le Vulmier Place de la Mairie		0,000	0,000	795	Départ	15 h 00m
Saint Vincent de Salers	D. 12	3,800	3,800	920		15 h 07m 10
Croisement D.212 / D.12	D. 12	4,200	8,000	750		15 h 14m 50
Croisement D.12 / D.678	D. 678	4,800	12,800	600		15 h 23m 37
Pons ; Croisement D.678 / D.22	D. 678	0,520	12,280	600		15 h 25m 08
Croisement D.138 / D.678	D. 678	4,150	17,130	739	GPM	15 h 32m 40
Le Vigean	D. 678	2,500	19,830	726		15 h 37m 21
La Croix Rognée	D. 122	1,615	21,445	746		15 h 40m 46
Anglards de Salers	D. 122	6,225	27,670	821	PC	15 h 52m 24
Le Pont d'Auze	D. 22	1,180	28,850	821		15 h 54m 32
Nuzerolles	D. 22	2,340	31,190	820	GPM	15 h 58m 44
Tougouse	D. 22	3,320	34,510	930		16 h 05m 09
Salers Croisement D. 22 / D. 680	D. 22	3, 490	38,000	950	PC	16 h 11m 24
Les Burons de Salers	D. 680	4,320	42,330	1123		16 h 19m 36
Col de Néronne Croisement D. 680 / D. 37	D. 680	4,640	46,970	1241		16 h 27m 54
Récusset	D. 37	3,030	50,000	1044		16 h 33m 28
Saint Paul de Salers	D. 37	7,240	57,240	745	PC	16 h 46m 45
Carrefour D. 37 / D. 35	D. 35	0,870	58,110	783		16 h 48m 38
Salers	D. 35	1,890	60,000	900	Arrivée	16 h 52m 11

VAULMIER (LE)

SALERS

